

## ASSEMBLÉE DU 28 AOÛT 2017

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-huitième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Michel Laferrière  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur général fait état de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil.

### ORDRE DU JOUR

<b>ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>655</b>
1. LETTRE DE CLAIRE FAFARD POUR LE PRÊT D'UN DES DEUX CHALETS DES LOISIRS .....	655
2. TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	656
3. OFFRE DE PAIEMENTS PAR DÉBIT (INTERAC) DE MONETICO ET FIRST DATA .....	656
4. INSTALLATION DES NOUVEAUX LUMINAIRES DE RUES .....	656
5. TRAVAUX DE PAVAGE 2017 .....	656
6. SUIVI BUDGÉTAIRE DES FESTIVITÉS DU 19 AOÛT 2017 .....	657
7. PONCEAU DE L'ACCÈS AU DOMAINE BELHUMEUR.....	657
8. PROJET DES POUCES VERTS.....	658
9. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MODERNISATION À L'USINE DE FILTRATION.....	658

#### **1. LETTRE DE CLAIRE FAFARD POUR LE PRÊT D'UN DES DEUX CHALETS DES LOISIRS**

Mme Claire Fafard a fait parvenir une demande écrite afin que le conseil consente à prêter gratuitement, à tous les mardis soir, un des deux chalets des loisirs pour son groupe de poker. Le groupe avait l'habitude de se réunir à tous les mardis soir au Resto St-Cuthbert. Depuis le changement de propriétaire, le Resto St-Cuthbert n'est plus disponible pour le groupe de poker.

M. Marcel Deschênes est venu expliquer le fonctionnement du groupe, notamment qu'il n'y a aucun pari d'argent, ni aucune boisson alcoolisée sur place.

Le conseil a proposé à M. Marcel Deschênes que le groupe peut s'associer au club de l'âge d'or Belmond de St-Edmond inc. afin d'avoir accès de façon illimitée au vieux chalet des loisirs.

rés. 22-08-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le groupe de poker auquel Mme Claire Fafard et M. Marcel Deschênes sont associés, à utiliser le vieux chalet des loisirs à tous les mardis soir, du 29 août au 26 septembre 2017. Il est également résolu qu'aucun pari et qu'aucune boisson alcoolisée ne seront tolérés sur place, sous peine de voir cette résolution être résiliée.

Adoptée à l'unanimité

## **2. TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général explique au conseil que son téléphone cellulaire personnel n'est pas adéquat pour ses fonctions. Le réseau du fournisseur cellulaire en question ne couvre qu'une partie du territoire de la municipalité. Cette situation fait en sorte qu'au quotidien ou lors de situation d'urgence, il n'est souvent pas possible d'utiliser son téléphone cellulaire pour accomplir ses fonctions.

Le conseil demande au directeur général de lui fournir une soumission des coûts d'un nouveau téléphone cellulaire et du forfait nécessaire avec Telus Mobilité, le fournisseur actuel de la municipalité.

## **3. OFFRE DE PAIEMENTS PAR DÉBIT (INTERAC) DE MONETICO ET FIRST DATA**

Le directeur général présente l'offre de service pour la location et l'exploitation d'un terminal de paiement par débit Interac des fournisseurs Monetico et First Data.

rés. 23-08-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de First Data pour la location d'un terminal de paiement par débit au montant de 29.99 \$ par mois (avant taxes) et pour des frais de 0.04 \$ par transaction. Il est également résolu que le directeur général est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette offre de service.

Adopté à l'unanimité.

## **4. INSTALLATION DES NOUVEAUX LUMINAIRES DE RUES**

Le directeur général explique au conseil que deux luminaires de rues ont été commandés en trop. Un de ces luminaires a été installé à l'extrémité nord du rang Grand Sainte-Catherine, près de l'accès aux installations de l'entreprise Amaro. Le conseil décidera plus tard où sera installé le dernier luminaire.

## **5. TRAVAUX DE PAVAGE 2017**

Le directeur général informe le conseil que la demande de subvention dans le cadre du *Programme de Réhabilitation du réseau routier local, Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*, a été accordée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

rés. 24-08-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le maire, M. Bruno Vadnais, à signer l'entente de contribution financière avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration.

Adopté à l'unanimité.

Le directeur général présente au conseil la soumission de Les Entreprises Michel Beaupied inc. pour des travaux de dynamitage nécessaires sur les abords de la route Coulombe.

rés. 25-08-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les travaux de dynamitage au montant de 5 200 \$ (avant taxes).

Adopté à l'unanimité.

Le directeur général informe également le conseil que 9306-1380 Québec inc. sera prêt à commencer les travaux de pavage vers le 6 ou le 7 septembre 2017.

#### **6. SUIVI BUDGÉTAIRE DES FESTIVITÉS DU 19 AOÛT 2017**

Le directeur général informe le conseil que les dépenses des festivités du 19 août 2017 ont respectées le budget proposé. Cependant, la municipalité a dû fournir les services de deux employés en temps supplémentaire, pendant sept heures. Il s'agissait d'une exigence de la Roulotte Paul Buissonneau.

#### **7. PONCEAU DE L'ACCÈS AU DOMAINE BELHUMEUR**

Suite aux grandes quantités de pluie tombées le mardi 22 août 2017, le lac du Domaine Belhumeur a débordé dans la nuit du 22 au 23 août. Ceci a entraîné l'interdiction à la circulation sur le ponceau à l'entrée du domaine. Le 23 août au matin, le service d'incendie, M. Stéphane Allard (ingénieur de la MRC de D'Autray), M. Larry Drapeau (directeur général de la municipalité), M. François Fontaine (directeur des travaux publics), M. Bruno Vadnais (maire) et M. Éric Deschênes (conseiller) étaient présent pour constater l'ampleur de la situation. Dans le courant de l'après-midi, M. Juan Miguel Royero (ingénieur au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) a confirmé que la structure du ponceau n'a pas été touchée par la crue des eaux et a autorisé la réouverture du ponceau à la circulation.

Suite à cet événement, le conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert souhaite réaffirmer que le ponceau n'est pas sa propriété et, par le fait même, qu'il n'est pas dans l'obligation de fournir des services essentiels aux résidents du Domaine Belhumeur advenant le cas où la circulation automobile ne serait plus possible suite à des dommages trop importants.

**CONSIDÉRANT** la gravité des conséquences possibles à un débordement du lac du Domaine Belhumeur ;

**CONSIDÉRANT** le fait que les services d'urgence seraient dans l'impossibilité de donner un service dans Domaine Belhumeur en cas de fermeture du ponceau à son entrée ;

**CONSIDÉRANT** que les infrastructures du Domaine Belhumeur ne sont pas la propriété de la Municipalité de Saint-Cuthbert ;

**CONSIDÉRANT** l'avis juridique de Me Yves Chaîné, avocat de la municipalité de Saint-Cuthbert, concernant les responsabilités de la municipalité sur les chemins privés du Domaine Belhumeur ;

rés. 26-08-2017

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert affirme sa non-responsabilité à offrir les services essentiels que tous citoyens seraient normalement en droit d'exiger, advenant le cas où le ponceau à l'entrée du

Domaine Belhumeur deviendrait impraticable. Il est également résolu qu'une lettre soit envoyée afin d'en informer le comité des résidents du Domaine Belhumeur.

Adopté à l'unanimité.

#### **8. PROJET DES POUCES VERTS**

Tel que demandé dans la résolution numéro 14-08-2017, les Pouces Verts ont obtenus une deuxième soumission pour leur projet d'aménagement paysager en 2017. C'est *Pépinière Production Petit Bois* qui est le deuxième soumissionnaire.

- Le jardin de vos rêves : 8 168 \$ (avant taxes)
- Pépinière Production Petit-Bois : 7 245 \$ (avant taxes)

Malgré le prix plus avantageux de *Pépinière Production Petit-Bois*, le conseil croit qu'il est mieux d'accepter l'offre de *Le Jardin de vos rêves* étant donné la qualité de leur travail dans les années passées.

rés. 27-08-2017

Il est donc proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de *Le Jardin de vos rêves* au montant de 8 168 \$ (avant taxes).

Adopté à l'unanimité.

#### **9. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MODERNISATION À L'USINE DE FILTRATION**

Les travaux de rénovation de la grande réserve ne seront pas exécutés dans le projet puisqu'il est nécessaire de construire une seconde petite réserve pour permettre la réalisation des travaux. Les coûts de construction de la petite réserve sont trop importants pour être réalisés en travaux supplémentaire. Donc, ces travaux seront réalisés dans une seconde phase.

De plus, les travaux de réalisation de revêtements de planchers seront réalisés hors contrat ainsi que les travaux de peinture.

**L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.**

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier